



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction générale de la Mondialisation du développement et des partenariats

Délégation pour l'action extérieure
des collectivités territoriales

Paris, le 21 janvier 2014.

<p align="center">BOURSE-PROJETS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE Présentation et informations pratiques</p>
--

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère des Affaires étrangères met à disposition des collectivités territoriales françaises, une « Bourse-projets de la coopération décentralisée ». Cette Bourse, créée dans le cadre du projet « Diplomatie digitale 2.0 pour les autorités locales », est accessible dans le Portail de la coopération décentralisée sur France Diplomatie : www.diplomatie.gouv.fr/cncd.

Que recense la Bourse-projets de la coopération décentralisée ?

La Bourse a pour finalité de mettre en relation des collectivités territoriales françaises et étrangères à partir de projets concrets. Elle recense donc dans nos pays partenaires des projets de développement local de diverses thématiques (développement urbain, patrimoine, développement durable, services publics locaux, eau et assainissement, culture, éducation, santé...) qui peuvent intéresser des collectivités territoriales françaises. Ce nouvel outil offre l'opportunité aux collectivités qui le souhaitent de présenter une demande de partenariat pour des projets de développement précis, dans le cadre de la coopération décentralisée (partenariat entre collectivités territoriales).

L'opportunité de la mise en ligne d'un projet dans la Bourse projets de la coopération décentralisée est à la discrétion de l'ambassade concernée. Vous devez prendre contact avec le Service de coopération et d'action culturelle si vous souhaitez qu'un projet en demande de coopération avec une collectivité française apparaisse dans cet outil.

La gestion et l'animation de cette Bourse sont confiées à nos ambassades. A ce jour, plus de 130 projets en attente de coopération ont été recensés dans 38 pays.

L'inscription de projets dans la Bourse-projets n'implique pas toutefois de financement du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Comment se présente la Bourse-projets de la coopération décentralisée ?

La Bourse-projet présente, de manière cartographique, des projets concrets de collectivités locales étrangères en recherche d'une collectivité partenaire française. Chaque collectivité étrangère et chaque projet fait l'objet d'une fiche détaillée de présentation (objectifs, description, contacts, budget, thématique...). Des documents en téléchargements permettent d'aller plus loin dans l'information et de consulter plus en détail les projets déposés. Pour chaque projet, vous retrouverez également les contacts utiles dans le poste diplomatique et dans la collectivité étrangère.

Tous les projets sont consultables par continent, par pays et par thématique. Une cartographie interactive est systématiquement proposée afin de géolocaliser les collectivités étrangères et leurs projets.

Comment inscrire un projet dans la Bourse ?

→ En tant qu'ambassade de France :

A l'adresse www.cncd.fr, sur votre espace personnel, une téléprocédure spécifique de recensement de projets vous est réservée. Elle vous permettra en ligne de présenter la collectivité étrangère en demande de partenariats, de détailler les projets concrets qu'elle mène et qui pourraient intéresser des collectivités françaises et de compléter et mettre à jour les informations concernant les contacts utiles dans votre poste diplomatique.

→ En tant que collectivité / autorité locale étrangère :

Créez-vous un compte à partir de la page d'accueil sur le site CNCD : www.cncd.fr, puis rendez-vous sur l'Atlas accès monde, et vous trouverez en bas de la page le lien suivant « Déposer un projet dans la bourse ». Vous pourrez inscrire vos projets en demandes de coopération.

Les informations que vous aurez saisies seront automatiquement adressées par courriel à l'ambassade concernée et à la DAECT. Après réception et vérification de vos informations, les services de l'ambassade de France de votre pays publieront en ligne votre demande de coopération dans la Bourse-projets de la coopération décentralisée.

Contact :

Ministère des Affaires étrangères

Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/AECT)

Téléphone: 01.43.17.62.71 - secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr